

Nicole Tschanz

Professionnelle de soins, infirmière
Stockhornstrasse, Suisse

Kaspar Zölch

Professionnel de soins, infirmier
Directeur de Solina Spiez
Stockhornstrasse, Suisse

Soigner des problèmes chroniques de dépendance dans l'Oberland bernois, Suisse

Solina Spiez est un centre de soins de longue durée de soins infirmiers à Spiez (Oberland Bernois, Suisse). Nous hébergeons 180 personnes dépendantes en raison d'une maladie chronique, prodiguons des soins infirmiers, et offrons un lieu d'habitation et un lieu de vie.

Environ 40% des patients sont âgés de moins de 65 ans, 60% ont plus de 65 ans. À l'heure actuelle, le plus jeune résident à 19 ans et le plus ancien est âgé de 104 ans. Les raisons du séjour sont les maladies multiples fréquentes chez les personnes âgées, les troubles neurologiques chroniques, les troubles psychiatriques chroniques, diverses formes de démence, de toxicomanie chronique, de multiples handicaps dus à une malformation congénitale ou acquise dans l'enfance, de multiples handicaps dus à des accidents et des maladies. Nous hébergeons même des personnes en situation de soins palliatifs.

Les résidents effectuent de très longs séjours (dix ans et plus), avec quelquefois des interruptions de très de courte durée (de plusieurs jours ou plusieurs semaines). Nous avons par an environ 70 entrées et sorties, dont environ 50 décès.

Nous considérons la dépendance comme une maladie au sens de l'OMS et non pas comme un ensemble de traits de caractère. L'objectif des soins peut être l'abstinence, mais aussi la rencontre d'une voie de coexistence avec la dépendance. La consommation de produits provoquant la dépendance est régulée comme suit:

- La consommation d'alcool (définie individuellement) est autorisée aussi longtemps que le comportement induit ne génère pas de plaintes ou la violation du règlement.
- Nous ne sanctionnons pas la consommation de produits à base de cannabis, à l'extérieur de l'établissement et ne reportons pas ce fait aux autorités.
- Les traitements de substitution sont effectués en conformité avec le règlement des stupéfiants et selon autorisation individuelle par l'administration médicale cantonale en charge du contrôle des médicaments.
- La détention de produits de dépendance est de la responsabilité des résidents. Solina Spiez décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Le commerce et l'utilisation de drogues illicites, le commerce et la consommation de médicaments soumis à ordonnance obtenus sans ordonnance d'un médecin ne sont pas autorisés chez Solina Spiez et sont sanctionnés pour violation du règlement intérieur.

Pour les résidents avec un problème connu de toxicomanie, un protocole de coopération est établi au début du séjour. Il s'agit

d'un accord qui régule le comportement et les soins (les droits et obligations des résidents et de l'institution) et qui définit les sanctions à appliquer en cas de violation des règles.

Dans le protocole, les points suivants sont éclaircis et définis:

- Le traitement avec des substances psychotropes et la consommation simultanée d'alcool.
- Le contrôle des boissons alcoolisées: leur approvisionnement, livraison et consommation de ces boissons.
- Le tabagisme, qui comprend la consommation personnelle et le tabagisme passif.
- L'utilisation accessoire d'alcool et de produits illicites en tant que traitement de substitution.
- Les mesures définies en cas de non-respect du protocole, soit les sanctions.

L'observance des dispositions est nécessaire, et en cas de suspicion d'infraction, elle sera vérifiée au moyen de tests (par exemple analyse d'urine ou tests respiratoires) ou au travers de la vérification des biens personnels (par exemple au moyen d'un contrôle régulier de la chambre). Les infractions seront sanctionnées (le catalogue de sanctions fait partie du protocole).

Notre concept est basé sur le principe de normalité adapté (selon la règle Böhm 2001), qui est notre modèle pour la gestion du quotidien. Ce cadre comprend les activités réalisées par les résidents basées sur leurs vécus, leurs compétences, ou au travers d'un apprentissage en continu. Cela leur apporte d'enrichissantes possibilités de développement. Les activités menées peuvent être des tâches ménagères ou des activités professionnelles, de loisir, culturelles, sportives, etc... Le «principe de normalité» s'applique au niveau physique, psychologique, social, culturel et également spirituel. Cette normalité guide le développement individuel au quotidien, en incluant la mise en œuvre de l'autonomie et des ressources de la personne.

Notre institution ne comporte pas d'unités spécialisées, nos espaces de vie sont mixtes et partagés. Nous offrons également uniquement des formes d'habitat intégré; cela signifie que nous mélangeons les résidents avec des restrictions différentes dans un même foyer en groupe. Nous considérons que cet habitat partagé est bénéfique aux résidents au quotidien. Nous utilisons comme critère de placement dans le foyer en groupe le fait de garantir les ressources suffisantes en matière de soins infirmiers et d'assistance en satisfaisant toutes les exigences de sécurité.

Les équipes sont constituées de professionnels de différentes spécialités dans le domaine de la santé et de l'assistance aux soins, tels que des thérapeutes d'activation, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux et des éducateurs spécialisés.

Notre travail est basé sur l'appréhension de l'autonomie et la conviction que l'homme peut se développer toute sa vie durant.

¹ Le centre a plus de 100 ans d'histoire, il porte depuis 2013 le nom Solina. Notre établissement appartient au groupe Solina qui gère également deux autres établissements de soins de longue durée dans la ville voisine de Steffisburg.

Pour aller plus loin...

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de Solina Spiez (suisse allemand):
<http://www.solina.ch/Home/Solina-Standorte/Solina-Spiez>